



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE 2030

BILAN FINANCIER DE FRANCE 2030 – 1^e TRIMESTRE 2022



EDITO : BRUNO BONNELL, Secrétaire général pour l'Investissement, Chargé de France 2030

« En parallèle des engagements ininterrompus sur les trois premiers PIA, le 4^e Programme d'investissements d'avenir s'est déployé à un rythme particulièrement soutenu durant ce premier trimestre 2022.

S'inscrivant dans une volonté du Gouvernement de préparer la France de demain et transformer durablement des secteurs clefs de notre économie, le plan d'investissement France 2030 a été annoncé en octobre dernier, dans le but de soutenir l'effort d'investissement du Gouvernement. Dans une logique de continuité, ce plan donne les moyens à la France de retrouver sa souveraineté industrielle et technologique dans des domaines stratégiques pour notre futur, avec l'hydrogène vert, l'avion bas carbone, les véhicules connectés, ou encore l'exploration des fonds marins et de l'espace.

Le PIA4 est désormais intégré à France 2030. Les stratégies d'accélération préparées dans le cadre du PIA4 constituent autant de briques qui permettront d'atteindre les objectifs de France 2030, en sus des crédits nouveaux votés en loi de finances initiale pour 2022.

L'innovation est un axe majeur des politiques publiques d'investissement. Pour ce faire, France 2030 est un outil indispensable qui va continuer d'irriguer les entreprises, les collectivités territoriales, les universités et les laboratoires afin de faire de la France une terre d'innovation ambitieuse et durable.



Ces programmes engagent vite et donnent les moyens à notre économie de se redresser en répondant aux grandes transitions dans lesquelles le pays est engagé, en particulier la décarbonation de l'industrie et le soutien aux acteurs émergents.



SOMMAIRE

#1 PRÉSENTATION du Programme France 2030

#2 BILAN FINANCIER

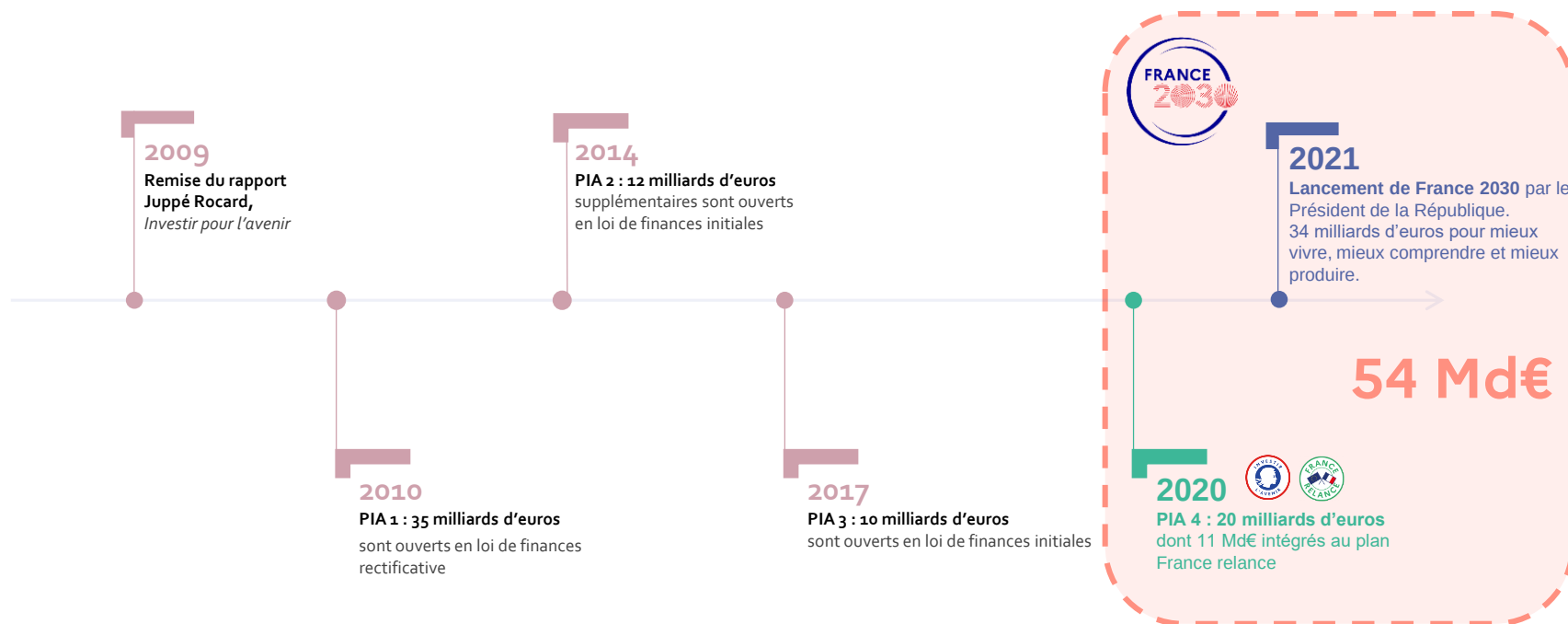
#3 ANNEXES

#1

Présentation de France 2030

FRANCE 2030 : la poursuite des engagements du PIA

10 ans d'expérience, 4 programmes successifs



111 Md€ pour financer l'innovation

Lancé en 2010, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) permet d'investir dans des projets innovants, facteurs de croissance économique, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité en France.

Ce programme a été initié il y a dix ans sur la recommandation des anciens Premiers ministres MM. Juppé et Rogard. Sa mise en œuvre est assurée par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) sous l'autorité du Premier ministre.

Les trois axes d'investissement des premiers PIA sont :



Le soutien à l'enseignement et à la recherche pour faire émerger des idées innovantes et des universités de rang mondial



La valorisation de la recherche pour transformer ces idées innovantes en brevets, licences, start-ups et expérimentations



La modernisation des entreprises pour diffuser ces innovations dans la société, les entreprises et les collectivités

Le 4^{ème} Programme d'investissements d'avenir, voté en 2021 pour un volume cible de 20 Md€, dont 11 Md€ au titre du Plan de relance, mobilise les moyens de l'Etat pour répondre aux 3 enjeux de l'économie française : la compétitivité de nos entreprises, la transition écologique, la résilience et la souveraineté de notre pays.

A partir de 2022, le PIA4 est intégré à France 2030, donnant à ce nouveau plan d'investissement une masse critique de 54 Mds€.

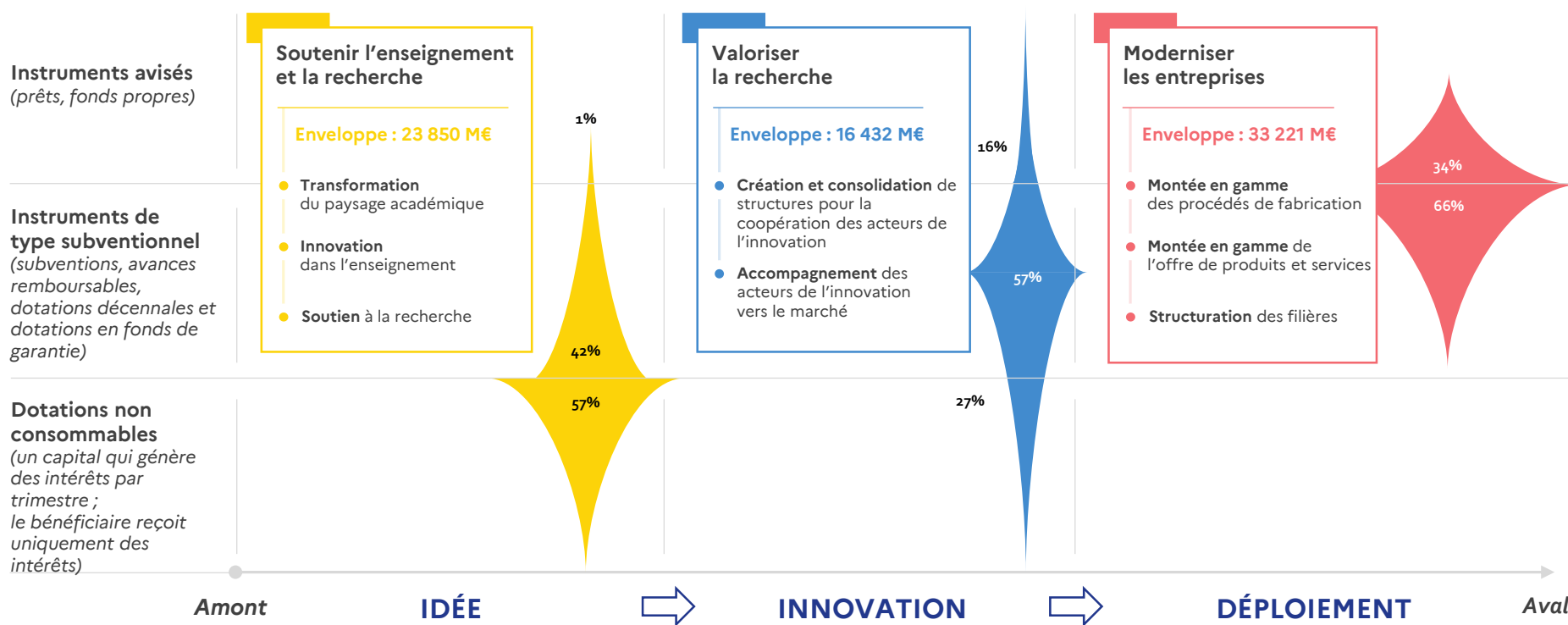
France 2030 s'inscrit tout au long de la chaîne de l'innovation, depuis la recherche jusqu'aux premiers développements industriels et à l'introduction sur les marchés concernés. Dans le cadre de France 2030, une étape supplémentaire du processus d'investissement sera soutenue : l'industrialisation et le déploiement, notamment à travers le co-investissement dans des usines.

France 2030 est défini par **deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents porteurs d'innovation, sans dépenses défavorables à l'environnement** (au sens du principe Do No Significant Harm).

Les PIA : de l'idée au marché, des financements adaptés

La nature du financement est adaptée aux spécificités du secteur soutenu. Le financement de l'enseignement et de la recherche se fait majoritairement par des dotations non consommables et des instruments de type subventionnel, tandis que la modernisation des entreprises fait davantage appel à des instruments avisés (prêts, fonds propres), dans une logique de partage des risques et des bénéfices.

Répartition par axe et par nature de financement (PIA 1 à 4, hors crédits 2022)



Sélectionner L'Excellence au service du long terme

Le processus de sélection et de financement de chaque projet, organisé par le SGPI, est fondé sur des critères d'excellence permettant de créer une émulation et de retenir les meilleurs projets, avec l'objectif d'investir sur le long terme, au delà des cycles économiques. Le dispositif prévoit depuis son origine une évaluation au fil de l'eau de la performance socio-économique des investissements réalisés.

FINANCEMENTS SUBVENTIONNELS

La sélection des projets d'innovation à financer via des instruments de type subventionnel (subventions, avances remboursables) est effectuée selon un processus rigoureux :



INTERVENTIONS EN FONDS PROPRES

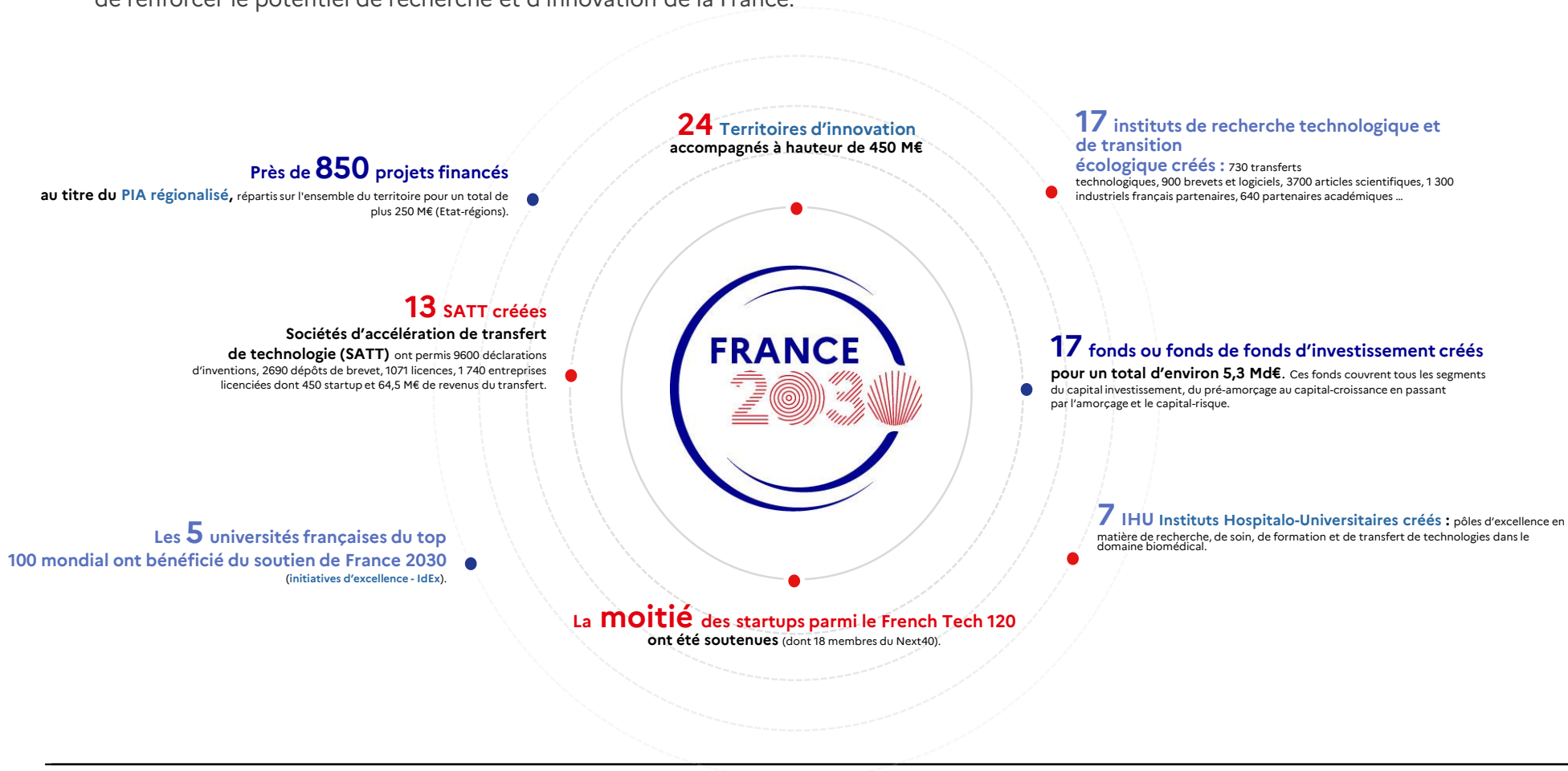
Les interventions en fonds propres sont appréciées de façon comparable aux pratiques du privé, ce qui signifie que des critères exigeants en matière, notamment, de perspectives de rentabilité sont appliqués.

France 2030 intervient toujours de façon minoritaire pour combler des failles ou insuffisances de marché afin de stimuler le passage de relai aux acteurs privés à moyen terme.



Sélectionner L'Excellence au service du long terme

10 ans après son lancement, les PIA, et à présent France 2030, ont permis d'enclencher des transformations majeures pour notre pays et de renforcer le potentiel de recherche et d'innovation de la France.



France 2030 : la continuité des investissements d'avenir

Anoncé par le Président de la République en octobre 2021, France 2030 est un plan d'innovation et industriel, un plan qui poursuit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030. Il s'agit non seulement d'industrialiser la recherche en France mais aussi de soutenir la transformation ou création d'usines sur des segments critiques de l'industrie, comme l'automobile ou encore les métaux critiques. Il s'agit aussi de préserver nos atouts dans des filières où la France doit rester leader, comme l'agro-alimentaire et l'aéronautique.

France 2030 traduit une double ambition : d'une part, transformer durablement des secteurs clés de notre économie (énergie, automobile, aéronautique, numérique ou encore espace) par l'innovation et l'investissement industriel, et d'autre part, positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader de l'économie de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un bien ou d'un service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

Une **gouvernance unifiée** mise en place pour assurer un déploiement efficace des crédits **du PIA 4** et les crédits de France 2030



54 Md€, dont 34 Mds de nouveaux crédits s'ajoutent aux crédits du PIA 4

France 2030 est inédit par son ampleur : au total, ce sont plus de 50 milliards d'euros qui seront investis pour que nos entreprises, nos start-ups, nos universités et nos organismes de recherche réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques.

France 2030 : les 10 objectifs du plan d'investissement



Le plan fixe 10 objectifs qui s'articulent autour de trois enjeux : mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde. Ces 10 grands objectifs s'appuient sur 5 leviers transversaux (matières premières, composants, technologies numériques, talents et financement de l'innovation), indispensables à l'atteinte de cette ambition.



Pensé en concertation avec les acteurs économiques, universitaires, et locaux qui ont participé à la détermination de ces orientations stratégiques, France 2030 sera mis en œuvre collectivement. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via une procédure ouverte, exigeante et sélective pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.

#2

BILAN FINANCIER

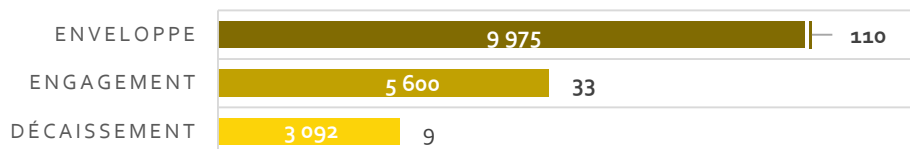
Cumuls à la fin du 1er trimestre

Au 31 mars 2022, **52 Md€** avaient été effectivement engagés par l'État (dont 36,3 Md€ de dotations consommables et 15,7 Md€ de dotations non-consommables) et 31,3 Md€ décaissés dont 5,3 Md€ d'intérêts. Le premier trimestre a enfin été consacré à la mise en place du cadre juridique et budgétaire des 34 Md€ ouverts en LFI 2022, **les premières données d'exécution seront disponibles au deuxième trimestre 2022.**

Programmes

Dotations consommables (décaissables en intégralité), en M€

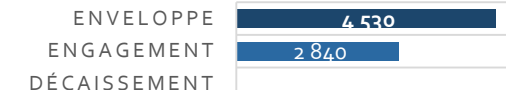
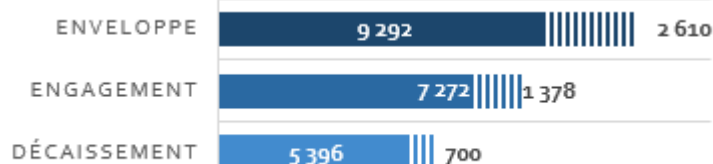
■ Crédits de types subventionnels ■■■■ Crédits avisés



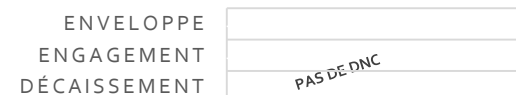
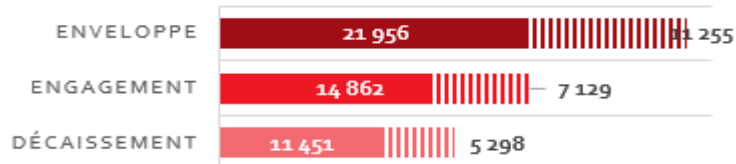
Dotations non consommables (seuls les intérêts générés par ces dotations sont décaissés), en M€



INTÉRÊTS DÉCAISSÉS : 4 199 M€



INTÉRÊTS DÉCAISSÉS : 1 139 M€



INTÉRÊTS DÉCAISSÉS : N/A



INTÉRÊTS DÉCAISSÉS : 5 337 M€

Un effet de levier supérieur à l'objectif

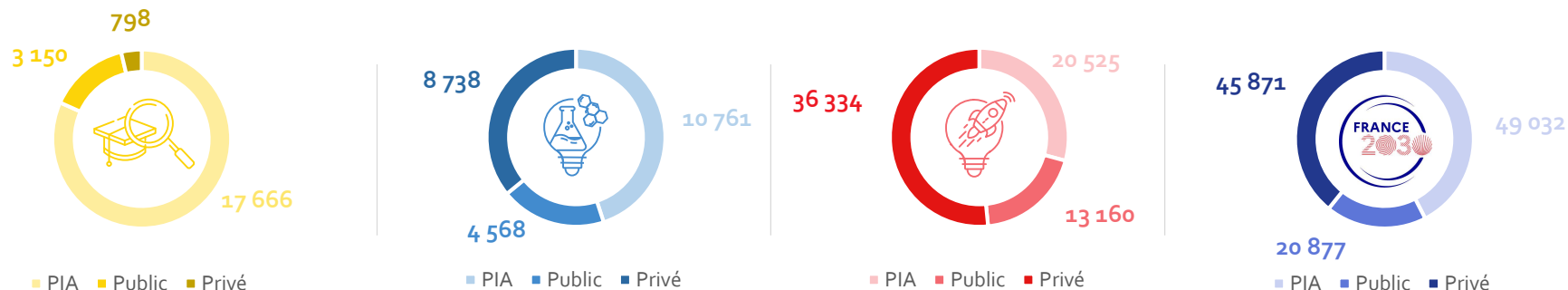
France 2030 investit aux côtés de nombreux partenaires, issus des secteurs public et privé. Plus le secteur soutenu est mature, plus le cofinancement des projets est important. En fonds propres, France 2030 apporte de la liquidité à des segments peu couverts par les capitaux privés, il génère ainsi un effet d'entraînement bénéfique à l'écosystème des petites et moyennes entreprises.

L'objectif de performance poursuivi est un effet de levier global de 3. Pour chaque € investi, France 2030 cherche à obtenir 3 € de la part d'un cofinanceur majoritairement issu du privé.

Effet de levier, ratio calculé sur la base de la contractualisation



Cofinancement par nature de partenaire (M€)



#3

ANNEXES

Synthèse par nature de financement

	 <i>Enveloppe</i>	 <i>Engagement</i>	 <i>Contractualisation</i>	 <i>Décaissement</i>
PIA 1, 2, 3 et 4				
Fonds propres	11 555	6 167	4 839	3 738
Prêts	2 420	2 373	2 348	2 270
Sous-total crédits non maastrichtiens	13 975	8 540	7 187	6 007
Dotation en fonds de garantie	732	702	702	698
Avances remboursables	4 149	4 692	4 574	3 204
Subventions	34 473	20 605	19 324	15 646
Dotations décennales	1 868	1 735	1 500	392
Intérêts sur DNC		-	-	5 338
Sous-total crédits maastrichtiens	41 223	27 734	26 099	25 277
Dotations non consommables (DNC)	18 295	15 741	15 746	-
Total (M€)	73 493	52 014	49 032	31 284

NB : les décaissements n'intègrent pas les DNC dévolues aux bénéficiaires (Idex confirmées, Opération campus)

Cartographie de France 2030 par finalité



Le soutien à l'enseignement et à la recherche pour faire émerger des idées innovantes et des universités de rang mondial

24 Mds

- **Transformer le paysage académique**

Restructurer les institutions académiques à travers les regroupements de sites universitaires et le financement de projets collaboratifs pour rendre la recherche de pointe française plus attractive.

- **Innover dans l'enseignement**

Innover depuis l'enseignement scolaire jusqu'à l'enseignement supérieur et soutenir le continuum entre les deux.

- **Soutenir la recherche**

Financer des équipements d'envergure nationale et des programmes de recherche permettant de soutenir un leadership scientifique français.



La valorisation de la recherche pour transformer ces idées innovantes en brevets, licences, start-ups et expérimentations

16,4 Mds

- **Création et consolidation de structures pour la coopération des acteurs de l'innovation**

Accompagner des phases de maturation technologique (changement d'échelle, preuve de concept, analyse des brevets concurrents...) afin de transformer une innovation académique en produit commercialisable (sous forme de licence ou via la création de start-ups).

- **Accompagnement des acteurs de l'innovation vers le marché**

Soutenir l'innovation pour renforcer la compétitivité de l'économie française dans les **5 champs majeurs** suivants :

- **Accélérer** la transition énergétique,
- **Promouvoir** le nucléaire de demain,
- **Financer** les technologies de pointe dans le numérique,
- **Dynamiser** les territoires,
- **Financer** la recherche partenariale en santé.



La modernisation des entreprises pour diffuser ces innovations dans la société, les entreprises et les collectivités

33,2 Mds

- **Montée en gamme des procédés de fabrication**

Adapter l'offre de formation technologique aux entreprises ou augmenter leurs capacités de financement permettant l'acquisition d'équipements techniques. Permettre l'intégration de nouveaux modes de production dans l'entreprise.

- **Montée en gamme de l'offre de produits et services**

Aider les entreprises à proposer une offre plus compétitive par le biais d'une intervention directe, d'une contribution aux projets collaboratifs ou du renforcement de certains secteurs clés.

- **Structuration des filières**

Renforcer la compétitivité des filières industrielles par la mise en commun d'actifs pérennes sur le territoire national tels que des unités industrielles partagées ou des plateformes de services, de compétences techniques et d'outils collaboratifs.



Le soutien à l'enseignement et à la recherche

DÉTAIL DES ACTIONS DU PROGRAMME

Finalité	Identifiant Action	Opérateur	Enveloppe	Engagement au T1 2022 (en M€)	Contratualisation au T1 2022 (en M€)	Décaissement au T1 2022 (en M€)	Co-financement
Transformer le paysage académique	Sociétés universitaires et de recherche	CDC	30	4	3	2	2
	Soutien des grandes universités de recherche	ANR	670	629	539	115	8
	IDEX - PIA 2	ANR	3100	2 496	2 496	412	161
	Initiatives d'excellence PIA1	ANR	7246	6 950	6 949	2 636	1206
Transformer le paysage académique	Institut Convergence	ANR	226	226	226	61	35
	Laboratoires d'excellence	ANR	1943	1879	1879	766	1163
	Opération campus	ANR	1300	1300	1300	536	-
	Plateau de Saclay	ANR	1000	996	961	901	-
Innover dans l'enseignement	Constitution d'écoles universitaires de recherche	ANR	300	296	296	91	107
	Nouveaux cursus à l'université	ANR	200	267	267	95	3
	Territoires d'innovation pédagogique	CDC	295	271	214	71	155
	Culture scientifique et technique industrielle (CSTI)	ANRU	52	87	87	83	98
Innover dans l'enseignement	Programme de soutien aux jeunes chercheurs, à l'écologie et à l'innovation	ANRU	94	89	89	77	60
	Plan national d'innovation - culture de l'innovation et de l'écologie	CDC	20	19	19	18	36
	Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE)	CDC	307	307	302	280	207
	Internats de la réussite	ANRU	10	10	10	7	26
Soutenir la recherche	Internats d'excellence	ANRU	400	409	402	310	267
	Equipements structurants de recherche (PIA 3)	ANR	434	354	354	37	-
	Programmes prioritaires de recherche	ANR	310	211	175	63	16
	Equipements d'excellence PIA1	ANR	866	866	866	571	397
Compétitivité, transition écologique, résilience et souveraineté	EQUIPEX - PIA 2 (Equipements structurants)	ANR	264	264	264	151	1
	Programmes et équipements prioritaires de recherche	ANR	3000	146	-	-	-
	Démonstration en conditions réelles	ANR	150	150	568	15	-
	Soutien au déploiement - ANR	ANR	200	16	-	-	-
Compétitivité, transition écologique, résilience et souveraineté	Financement structurel de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche et de valorisation (ESRI)	ANR	1250	292	-	-	-
		CDC	1250	292	-	-	-
TOTAL			23 850	18 533	18 265	7 299	3 948

* Les labels collectifs sont les ANR L'UNIVERSITÉ ET LE RECHERCHE, les ANR L'ÉCOLOGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ainsi que les ANR L'ESRI.

** L'anneau ANR PIA 2 comprend les labels associés aux ANR L'UNIVERSITÉ ET LE RECHERCHE.

Légende :

Action PIA 1 et 2

Action PIA 3

Action PIA 4



La valorisation de la recherche

DÉTAIL DES ACTIONS DU PROGRAMME

Finalité	Identifiant Action	Opérateur	Enveloppe	Engagement au T1 2022 (en M€)	Contractualisation au T1 2022 (en M€)	Décaissement au T1 2022 (en M€)	Cofinancement
Création de nouvelles structures pour la coopération des acteurs de l'innovation	Développement des écosystèmes d'innovation performants - Accélération SATT	AMR	200	-	-	-	-
	Fonds national de maturation - Frontier Venture	BPI	500	250	175	174	199
	Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs (aider d'Etat)	BPI	50	19	18	8	18
	Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs (sans aide d'Etat)	BPI	100	100	-	-	-
Création de nouvelles structures pour la coopération des acteurs de l'innovation	Nouveaux écosystèmes d'innovation - IHU 2	AMR	65	65	65	28	32
	Fonds national de valorisation (SATT et CVT)	AMR	333	352	343	325	-
	France brevets	CDC	150	150	57	54	50
	Institut de recherche technologique (IRT)	AMR	1975	1675	1675	756	599
	Institut hospitalier-universitaire (IHU)	AMR	370	741	741	417	302
	Institut Carnot	AMR	600	48	48	122	-
Accompagnement des acteurs de l'innovation vers le marché	Institut pour la Transition Énergétique	AMR	351	611	606	328	347
	Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants - Transports et mobilité durable	ADEME	125	118	113	32	577
	Démonstrateurs et territoire d'innovation de grande ambition - Démonstrateurs (aider d'Etat)	ADEME	250	191	142	17	554
	Démonstrateurs et territoire d'innovation de grande ambition - Démonstrateurs (sans aide d'Etat)	ADEME	400	50	50	12	369
	Démonstrateurs et territoire d'innovation de grande ambition - Nucléaire de demain	AMR	619	599	599	365	494
	Démonstrateurs et territoire d'innovation de grande ambition - TMA	CDC	511	280	217	113	69
	Développement des écosystèmes d'innovation performants - RHU	AMR	147	146	49	24	1
	Développement des écosystèmes d'innovation performants - Technologies numériques	CDC	502	153	353	279	-
	Développement des écosystèmes d'innovation performants - Nano	CDC	187	298	98	98	-
	Nouveaux écosystèmes d'innovation - Expérimentation FNV	AMR	30	23	23	15	-
	Calcul intensif	CEA	63	63	63	63	63
	Fonds national de valorisation (FIOM)	CDC	16	1	1	1	-
	Démonstrateurs (y compris Économie circulaire et Systèmes électriques intelligents)	ADEME	1511	1334	1326	794	2818
	Nano 2017	CDC	274	274	274	274	-
Accompagnement des acteurs de l'innovation vers le marché	Réacteur de 4ème génération (ASTRID)	CEA	608	608	608	608	346
	Réacteur Jules Horowitz (RJH)	CEA	248	248	248	248	1325
	Recherche en matière de sûreté nucléaire	AMR	68	68	68	60	9
	Recherche hospitalier-universitaire en santé PIA2	AMR	590	437	368	266	128
	Santé et biotechnologies	AMR	1540	1070	1070	753	386
	Traitement et recyclage des déchets	ANDRA	75	75	75	44	108
	Ville de demain (VDD)	CDC	660	537	528	389	4253
	Ville durable et résiliente (AMRU)	AMRU	201	149	108	54	238
	Ville durable et résiliente (CDC)	CDC	50	50	44	11	20
	Compétitivité, transition écologique, excellence et souveraineté	ADEME	1500	208	90	0	-
TOTAL			16 432	11 491	10 741	7 235	13 306

Légende: Actions FMA 1 et 2

Actions FMA 3

Actions FMA 4



La modernisation des entreprises

DÉTAIL DES ACTIONS DU PROGRAMME (1/2)

Finalité	Identifiant Action	Opérateur	Enveloppe	Engagement au T1 2022 (en M€)	Contractualisation au T1 2022 (en M€)	Décaissements au T1 2022 (en M€)	Cofinancement
Montée en gamme des procédés de fabrication	Adaptation et qualification de la main d'œuvre - French Tech	BPI	26	13	12	9	1
	Adaptation et qualification de la main d'œuvre - ingénierie de formation	CDC	117	38	37	8	42
	Industrie du futur - FDG Prêt industrie du futur	BPI	0	-	-	-	-
	Etats généraux de l'industrie : Prêts verts PIA1	BPI	380	380	380	376	550
	Formation professionnelle : modernisation de l'appareil de French Tech	CDC	415	409	409	376	1067
Montée en gamme des procédés de fabrication	Partenariats territoriaux pour l'emploi et la formation	CDC	219	218	197	152	354
	Prêts croissance automobile (PCA) - Prêts à l'industrialisation	CDC	103	100	99	61	224
	Prêts numériques	BPI	13	11	11	11	127
	Prêts pour la compétitivité industrielle (PCI)	BPI	62	61	61	61	600
	Prêts Robotique	BPI	336	268	268	268	1129
	Prêts verts - PIA 2	BPI	360	359	359	359	300
	Recapitalisation OSEO	BPI	401	391	391	391	332
	Refinancement OSEO	BPI	505	505	505	505	-
	Accompagnement et transfo des filières - SPI	BPI	1000	1000	1000	1000	1676
	Concours d'innovation - ADEME	BPI	716	-	-	-	-
Montée en gamme de l'offre de produits et services	Concours d'innovation - Bpifrance	ADEME	110	108	95	57	132
	Fonds à l'internationalisation des PME	BPI	293	278	266	176	790
	Fonds national d'amorçage n°2 (FNA2)	CDC	4	3	3	3	-
	Grands défis	BPI	500	350	234	59	413
	Grands défis - French Tech Souveraineté	CDC	500	-	-	-	-
	Industrie du futur - Développement de l'offre	BPI	150	-	-	-	-
	Multi cap croissance n°2 (MC2)	BPI	0	-	-	-	-
	Soutien à l'innovation collaborative (PSPC)	BPI	600	600	533	195	7 098
	Capital risque capital développement technologique (CRCD)	BPI	614	614	574	214	747
	Concours mondial de l'innovation - CMI (Aides d'Etat)	CDC	719	650	619	498	3 581
Montée en gamme de l'offre de produits et services	Développement réseaux à très haut débit (THD)	BPI	130	123	123	117	181
	Espace et satellites	CDC	980	980	980	980	8 757
	Financement de l'économie sociale et solidaire	CNES	610	604	588	548	1125
		CDC	100	88	88	88	325



La modernisation des entreprises

DÉTAIL DES ACTIONS DU PROGRAMME (2/2)

Finalité	Identifiant Action	Opérateur	Enveloppe	Engagement au T1 2022 (en M€)	Contractualisation au T1 2022 (en M€)	Décaissement au T1 2022 (en M€)	Cofinancement
Mantien en gamme de l'offre de produits et services	Fonds de fonds de retournement	CDC	125	125	93	24	234
	Fonds Ecotechnologie	ADEME	225	225	200	181	643
	Fonds national d'amarage	CDC	600	600	600	486	663
	Innovation de rupture PSIM2	BPI	270	270	149	143	-
	Maîtrise des technologies nucléaires	CEA	1696	1696	1696	1696	-
	Maîtrise des technologies spatiales	CNES	172	172	172	172	-
	Modernisation de l'Etat	CDC	122	121	120	120	88
	Partenariats régionaux d'innovation (PRI) et Fonds d'innovation	BPI	55	53	48	47	229
	Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir	France Agriculture	120	116	116	95	500
	Projets industriels d'avenir - Fonds SPI	BPI	700	700	593	541	796
	Projets industriels d'avenir - PIAVE (Aider d'Etat)	BPI	245	245	243	181	575
	Projets structurants de R&D pour la compétitivité (PSPC)	BPI	579	515	515	432	684
	Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	CDC	20	16	16	16	33
	Recherche aéronautique	ONERA	2410	2403	2403	2284	1448
	Recherche civile et militaire	CNES	132	132	132	132	-
	Rénovation thermique des logements	ANAH	615	602	602	588	2186
	Rénovation thermique des logements prime exceptionnelle	ASP	37	37	37	37	-
	Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants	CDC	527	425	312	287	284
	Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants	BPI	1023	981	961	900	1451
	Véhicule du futur	ADEME	974	882	882	719	2023
Structuration des filières	Accompagnement et transfert des filières (Aider d'Etat)	BPI	791	642	627	100	994
Structuration des filières	Aide à la réindustrialisation (ARI)	BPI	320	283	283	265	562
Compétitivité, transition écologique, résilience et souveraineté	Filières industrielles stratégiques (FIS)	BPI	556	551	551	533	6718
	Plateformes mutualisées d'innovation (PFMI)	CDC	27	18	18	15	46
	Démonstration en conditions réelles	ADEME	2350	607	-	66	-
	Soutien au déploiement	CDC	2400	498	460	72	-
	Accélération de la croissance (fonds propres)	BPI	2500	300	-	-	-
	Aider aux entreprises innovantes - aider guichet	BPI	1240	261	121	82	-
	Aider aux entreprises innovantes - aider national	BPI	1500	364	244	24	-
	Aider aux entreprises innovantes - aider régional	BPI	500	-	-	-	-
		CDC					
Total hors guichet			18 960	-	16 852	-	42 806
TOTAL			33 211	21 991	20 026	16 750	49 708

Légende: Action FMA 1 et 2 Action FMA 3

Définitions

LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE France 2030 :

Avance remboursable

Aide financière apportée à un projet, qui doit être remboursée en cas de succès du projet, avec paiement d'intérêts défini en fonction du type de projet.

Dotation à des fonds de garantie

Assimilable à une subvention, permet d'assumer le risque de défaut des prêts accordés.

Dotation en fonds propres

Apport en capital ou en quasi-fonds propres à une société, en tant qu'« investisseur avisé » (c'est-à-dire avec une appréciation de l'opportunité financière comparable à celle d'un investisseur privé).

Dotation non consommable

Capital dont seuls les intérêts qui le rémunèrent sont rendus disponibles année après année. Le capital est comptabilisé dans les montants engagés et contractualisés, et les intérêts dans les montants décaissés.

Dotation décennale

Versements réguliers pendant 10 ans.

Prêt

Remise de fonds à une entreprise ou un organisme moyennant le paiement d'un intérêt, avec l'engagement de remboursement de la somme prêtée.

Subvention

Aide financière apportée à un projet ou à un organisme (avec ou sans contreparties).

LES CONCEPTS CLÉS DU CIRCUIT DE LA DÉPENSE :

Enveloppe

Montant et nature des crédits réservés pour conduire une action spécifique. Financement non encore affecté à un bénéficiaire.

Engagement

Montant au sein d'une enveloppe affecté à un lauréat sélectionné par le Premier ministre à l'issue d'une procédure compétitive.

Contractualisation

Formalisation de l'engagement de l'État au profit d'un lauréat par la signature d'un contrat bilatéral entre le bénéficiaire et l'un des opérateurs de France 2030.

Décaissement

Mise à disposition du financement par tranche, au fil des développements ou des appels de fonds motivés.

Cofinancement

Part du financement apportée au projet par les partenaires de France 2030.

Effet de levier

Rapport entre le cofinancement et le financement France 2030.

Retour sur investissement

Retombées positives générées par l'action de France 2030, d'ordre strictement financières ou non financières.

En savoir plus sur France 2030

<https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

<https://www.gouvernement.fr/france-2030>

Documents budgétaires

<https://www.performance-publique.budget.gouv.fr>

PLF 2022 - Rapport relatif à la mise en œuvre et au suivi des Investissements d'avenir (jaune)

PLF 2022 - Projet annuel de performances des Investissements d'avenir (bleu)

PLR 2020 - Rapport annuel de performance des Investissements d'avenir (rouge)

Suivre l'actualité du SGPI

[Twitter](#) | [Linkedin](#) | [S'abonner à la newsletter](#)

Nous contacter

contact.sgpi@pm.gouv.fr

